



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND ; Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE ; Rémi CHABANAT ; Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER ; Laurent SERIER

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Laurent DOLCEMASCOLO

Mme Christian ROBIN à Elisabeth BRUSSAT

M. Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN

Absents :

Cindy FOUR

Secrétaire de séance : Laurent DOLCEMASCOLO

DELIBERATION

Personnel communal : Création de postes à temps complet pour accroissement d'activité

N°2024/09/60

Objet : Fonction publique : Personnel contractuel

- ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir

- Services techniques : entretien des espaces verts, voiries, assainissement, bâtiments communaux
- Restaurant scolaire : Préparation des repas

AR Prefecture

063-216302653-20240923-20240960-DE
Reçu le 01/10/2024



Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2024, 4 emplois non permanent à temps complet pour accroissement d'activité :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{er} classe
- 3 postes d'adjoint technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- De créer 4 emplois comme ci-dessus

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 23 septembre 2024

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

AR Prefecture

063-216302653-20240923-20240960-DE
Reçu le 01/10/2024